



Procès-Verbal du Conseil municipal de Larnaud Séance 8 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2025

Présent(e)s : BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain.

Absent : BLONDEAU-BOZON Sophie, LAUBEPIN Ivan.

Excusés : GORSE Cyril, NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne (donne pouvoir à Paule Marty)

Secrétaire de séance : MARTY Paule.

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 – Quorum : 8

Présents : 8 - Votants : 9

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 20 mai 2025

Pour : unanimité

Affaires Générales

1) Réglementation des boisements :

- Délibération demandant l'institution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier – CCAF

La commune de Fontainebrux s'étant engagée dans une démarche de révision de la réglementation des boisements, le Département nous a contacté, ainsi que les communes de Villevieux et Bletterans, afin d'initier une procédure commune, les massifs forestiers étant étroitement imbriqués.

Objectif : protéger les zones ouvertes en réglementant les plantations en fonction de différents périmètres qui seront soit interdits, soit réglementés (autorisation nécessaire pour replanter), soit libres pour tous les secteurs à vocation forestière.

Mme Lehnebach présente également le déroulement de la procédure et indique que les frais afférents à cette étude sont entièrement à la charge du Département.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre l'instauration de la CCAF.

Pour : unanimité

2) Micro-crèche : Point sur l'avancement des travaux

Le maçon a pris 2 semaines de retard, mais le chantier avance. Il a été demandé de rajouter la possibilité de se raccorder à un futur réseau de chaleur.



Pour information, un de points à l'ordre du jour de la conférence des maires du jeudi 10 juillet est la prise de compétence de l'autorité organisatrice de la Petite-Enfance sur le territoire intercommunal.

3) DICRIM : répartition des secteurs aux élus

Rappel des informations déjà communiquées lors de la dernière réunion.

Il est demandé aux élus absents ce jour de passer en mairie afin de venir chercher leurs documents à distribuer.

Les membres de la commission sécurité seront disponibles pour répondre à leurs questions quant à la distribution et au recueil des informations nécessaires à la mise en place du réseau d'alerte qui devra se faire au cours de l'été 2025.

4) Délibération portant création de 2 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir « la surveillance des enfants entre le moment de l'arrivée du bus de ramassage scolaire et le début de la classe, et vice versa » ; Ces agents seront recrutés dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements scolaires relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 10 mois allant du 1^{er} septembre 2025 au 4 juillet 2026 inclus.

Ils assureront les fonctions d'accueil des enfants à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service maximale de 3/35èmes et devront justifier de leur capacité à encadrer des enfants scolarisés en maternelle et/ou en primaire.

Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 368 du grade de recrutement.

Pour : unanimité

5) Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

M. le Maire expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide des agents indisponibles, notamment sur les postes validés au point précédent.

Il demande donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et de l'autoriser à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Pour : unanimité

6) Délibération modifiant les critères d'attribution du RIFSEEP

M. le Maire expose que certains agents étant désormais en catégorie B il convient de modifier la délibération fixant les conditions d'attribution du régime indemnitaire des agents afin d'y inclure cette catégorie.

Pour : unanimité

Affaires Financières

7) Remplacement Microstation logements de la Poste :

- Délibération actant le choix du prestataire

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



M. le Maire présente à l'assemblée un tableau récapitulatif des différentes offres reçues pour le remplacement de la microstation des logements de la poste.

4 devis ont été demandés avec des offres variants entre 8150 et 12.540 euros.

Ayant pris connaissance du comparatif il est proposé à l'assemblée :

- ✓ De retenir l'offre de l'entreprise AECl pour la fourniture de la microstation pour un montant de 7764 euros TTC
- ✓ De retenir l'offre de l'entreprise JOUVENCEAU pour la pose de la microstation pour un montant de 2011.50 euros TTC

Pour : unanimité

8) Choix d'un nouveau prestataire pour les copieurs de mairie et de l'école

Monsieur le Maire rappelle aux élus que nous avons actuellement un contrat en cours avec la société SIGEC pour la location des copieurs de la mairie et de l'école.

Le prix des copies augmentant régulièrement, il lui a semblé opportun de procéder à une mise en concurrence de plusieurs prestataires afin d'essayer de minimiser les coûts pour la collectivité.

Monsieur le Maire présente au conseil un tableau comparatif des différentes offres reçues des sociétés SIGEC, ABC DOLE et MBI Bourg.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissances des offres il est proposé à l'assemblée

- ✓ De retenir l'entreprise ABC Dole
- ✓ D'autoriser M. le Maire à résilier le contrat actuel auprès de SIGEC
- ✓ D'autoriser le Maire à souscrire un nouveau contrat chez ABC DOLE et à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : unanimité

Urbanisme

9) Point sur les dossiers en cours

Déclaration Préalable	Abri de jardin	Accepté	MOREL Franck
Déclaration Préalable	Isolation Extérieure	Accepté	BOULET Yvette
Déclaration Préalable	Isolation Extérieure	Accepté	NOBLET André
Permis de construire	Extension + panneaux	Accepté	PEPIOT Julien
Certificat Urbanisme	Cu information	Répondu	Mairie Urba
Certificat Urbanisme	Cu Opérationnel	En cours	Non Communicable

10) Retour sur le rendez-vous avec le CAUE concernant les aménagements « Mare au Loup » et « Pièce Rougemont ».

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté le CAUE afin de voir ce qu'il serait possible de faire pour finaliser l'aménagement de la Pièce Rougemont.

La commune devrait recevoir une lettre de recommandation d'ici fin juillet.

Dans le même temps, il lui a été demandé de réfléchir également sur un futur aménagement sur le quartier de la Mare au Loup.

Il informe l'assemblée que le montant engagé pour cette prestation restant à la charge de la commune est de 1500 euros.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Scolaire

11) Retour sur les dernières réunions concernant le RPI

Une soirée portes-ouvertes a été organisée mi-juin. Les parents de Villevieux sont venus visiter les locaux et étaient plutôt satisfaits.

L'inspection d'académie a accepté la demande de dérogation des horaires.

Reste à établir la convention financière qui sera à valider lors du prochain conseil.

Une réunion entre les communes est programmée demain, 9 juillet 2025.

Lien Social

12) Retour sur les diverses réunions

Véloroute : M. le Maire a rencontré une partie des habitants de la rue de la Gare à l'occasion de la fête des voisins, notamment les 3 propriétaires les plus proches du carrefour à aménager.

Il ira maintenant à la rencontre des tous les habitants afin d'échanger avec les riverains sur place. Ghislain Rousset et Paule Marty rencontreront les habitants du haut de la rue, et M. Guyot David et M. Noblet Jean-Yves ceux du bas, le 11 juillet à 18h00.

L'aménagement provisoire pourrait être mis en place dès le 29 juillet pour une phase test.

Organisation Jeudis de Pays : La commune remercie les bénévoles qui se mobilisent pour le bon déroulement de la manifestation. 18 exposants seront présents. Le boucher de Saint-Germain amènera du pain.

Parc Naturel Régional de Bresse :

Réunion à Lessard en Bresse le 3 juillet

Après une phase de sommeil, il est envisagé de relancer le projet du PNR. La réunion était constructive et intéressante. Quelques villages de la CCBHS seront représentés et il semble intéressant pour Larnaud de s'inscrire dans la réalisation de ce projet, l'identité bressanne étant fortement présente dans notre village.

Le projet semble aujourd'hui beaucoup plus concret.

Bureau communautaire : Présentation du projet d'éoliennes de Mont-sous-Vaudrey. Le bureau s'est abstenu en évoquant les enjeux paysagers.

13) Questions diverses : sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La secrétaire, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »